

Fiche de synthèse de gestion des cas confirmés en milieu scolaire 1er degré

1. Réception de l'information concernant un cas positif confirmé (par un personnel ou parent)
2. L'école informe l'IA-DASEN (sante-67@ac-strasbourg.fr) sous couvert de l'IEN et le médecin scolaire de secteur.
Toujours nommer l'objet du mél de cette façon : Covid19_67_[nom de la commune]_ecole_[nom école]
3. Le médecin scolaire en informe l'ARS avec l'appui de l'IEN et l'IA-DASEN.
4. Le directeur d'école en lien avec le médecin scolaire réalise l'identification des cas contacts à risque sur le temps scolaire¹ selon les modalités définies par le protocole de gestion des cas Covid en milieu scolaire².
Ils définissent le périmètre d'identification des cas contacts à risque afin d'en établir la liste, en analysant notamment les chaînes de contaminations éventuelles.
La liste arrêtée en lien avec l'IA-DASEN ou ses conseillers est transmise à l'ARS pour validation du périmètre d'identification des contacts à risque.
5. Les informations sont renseignées dans le tableau type (FT19 bis) de l'Assurance maladie par l'école, au format Excel.
L'école transmet le fichier FT19 bis à l'IEN qui en prend connaissance.
6. La circonscription transmet par courriel le fichier à la DSDEN (sante-67@ac-strasbourg.fr)
7. Le retour à l'école ne se fait qu'après expiration du délai prévu par le courrier d'isolement (7 jours à compter du dernier contact avec le cas confirmé) et en l'absence de symptômes le 7^{ème} jour.

¹ L'identification des contacts à risque en dehors du temps scolaire est assurée par l'ARS ou l'Assurance maladie.

² En l'application de ce protocole, les contacts à risque à l'école primaire sont les éventuels personnels qui n'ont pas porté de masque grand public de catégorie 1 répondant aux spécifications de l'Afnor (tels que ceux fournis par le Ministère de l'Éducation nationale) pendant un contact rapproché avec un élève cas confirmé (situation qui ne devrait pas se présenter) ou avec un autre personnel (déjeuner à la même table par exemple). En cas d'apparition, dans un temps rapproché, de trois cas confirmés parmi les élèves d'une même classe (de fratries différentes), tous les personnels et les élèves de la classe sont considérés contacts à risque.